



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 109/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 05 JUILLET 2024 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE NOUVELLES REDEVANCES D'USAGE DE L'OUTILLAGE PUBLIC DU PORT DU LARIVOT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 8

Nombre de Conseillers Présents : 28
Date de convocation : 29 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq juillet à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIU-CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Yahya DAOUDI – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Phong LY – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Pascal BRIQUET **donne procuration** à Xavier CLERVAUX – Jean-Philippe CHAMBRIER **donne procuration** à Yahya DAOUDI – Kenny CHEN-TUNG **donne procuration** à Thierry ELIBOX – Claire CHINON **donne procuration** à Hélène PAUL – Farah GRISET-KHAN **donne procuration** à Sandra TROCHIMARA – Yolande MILZINK-CINCINAT **donne procuration** à Hélène SERVIUS – Eliodore TORVIC **donne procuration** à Corinne SIGER

ETAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI – Daniel CASTOR – Nadine COLIN – Liser CLIFFORD – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO – Magali ROBO

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia VICTOR

36 POUR	Monique AZER – Serge BAFU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIU-CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Yahya DAOUDI – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Phong LY – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR
---------	--

	Gilles ADELSON – Pascal BRIQUET – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Farah GRISET-KHAN – Yolande MILZINK-CINCINAT – Eliodore TORVIC
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 105/2018/CACL du 12 juillet 2018 relative à la prise d'acte du transfert du Port du Larivot ;

Vu la délibération N° 107/2018/CACL du 12 juillet 2018 portant sur la prorogation de la validité des taxes d'usage en vigueur au Port du Larivot ;

Vu la délibération N° 176/2021/CACL du 17 décembre 2021 portant approbation de la modification des taxes d'usage – Terre-pleins et bâtiments au Port du Larivot ;

Vu la délibération N° 144/2022/CACL du 23 septembre 2022 relative à l'actualisation des droits de port et tarifs d'usage du Port du Larivot ;

Vu la délibération n°110/2023/CACL du 07 juillet 2023 portant approbation de la nouvelle grille tarifaire destinées aux "usagers hors activités pêche" du Port du Larivot ;

Vu l'avis de la Commission Développement Economique réunie le 17 avril 2023 et le 11 mars 2024 ;

Vu l'avis du Conseil Portuaire qui s'est tenu le 21 mars 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Fiscalité en date du 01 Juillet 2024 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 03 juillet 2024 ;

Vu le Rapport N° 109/2023/CACL relatif aux nouvelles redevances d'usage du port du Port du Larivot ;

Considérant que les droits d'usage de l'outillage public de la CACL sont perçus directement auprès des bénéficiaires par le Port du Larivot, en fonction du temps d'utilisation ou d'occupation, des heures et jours de la semaine ;

Considérant que des travaux de modernisation du Port du Larivot sont programmés en 2023 afin renforcer l'offre de services aux usagers ;

Considérant que les tarifications de ces nouveaux équipements n'ont pas été prises en compte dans la dernière actualisation des tarifs d'usage des installations ;

Considérant que les redevances proposées permettront d'assurer les opérations d'entretien et de maintenance des nouveaux équipements ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 109/2024/CACL relatif aux nouvelles redevances d'usage du port du Port du Larivot.

ARTICLE 2

De valider la nouvelle tarification suivante relative à l'utilisation du poste d'avitaillement en carburant :

Equipement	Tarif €/ litre
Station d'avitaillement en carburant	0,02 €

ARTICLE 3

De valider la tarification suivante relative à l'utilisation du matériel de pesée type pont bascule :

Equipement	Tarif A l'opération de pesée
Matériel de pesée – Pont bascule 1- Usagers activité pêche 2- Usagers "hors activité pêche", autres pesées	5,00 € 30,00 €
Balance de pesée – Projet à finaliser	-

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 05 juillet 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK